



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

6 FEVRIER 1996

PROPOSITION DE DECRET

MODIFIANT LE DECRET DU 3 AVRIL 1980
CREANT LE CONSEIL INTERUNIVERSITAIRE
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (1)

AMENDEMENT

PROPOSE PAR MME **PERSOONS** ET CONSORTS

(1) Voir doc. Conseil 12 (SE 1995) n°s 1 à 4.

Amendement n° 1

A l'article 1^{er}, les termes « des établissements universitaires de l'Etat » sont remplacés par « des établissements universitaires de la Communauté française. »

Justification

La Communauté française a repris les compétences de l'Etat en matière d'enseignement suite à la réforme institutionnelle de 1988.

C. PERSOONS.
M. NAGY.
N. MARECHAL.